

Règlement de l'opération : [PROLONGATION] Jeu concours CEWE spécial parrainage

Société organisatrice :

CEWE (ci-après la « **Société Organisatrice** »), SAS immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° B 325 695 260, au capital social de 1.100.000 euros, dont le siège social est situé 21 allées de l'Europe - 92110 Clichy.

1. Dénomination de l'Opération commerciale

L'opération commerciale est intitulée [PROLONGATION] Jeu concours CEWE, spécial parrainage.

2. Déroulement de l'Opération

La durée de l'opération s'étend du 1^{er} août 2022 au 30 septembre 2022.

La participation se fait en ligne, sur parrainage.cewe.fr. Les participants doivent inviter au minimum deux de leurs proches, mais ces derniers ne sont pas dans l'obligation de faire une 1^{re} commande pour prendre en compte la participation au tirage au sort des 5 meilleurs parrains.

3. Participants

La participation à l'Opération est ouverte aux personnes physiques majeures, ou mineures de plus de 16 ans. Les participants doivent être clients sur cewe.fr, avoir effectué au moins un achat sur les 12 derniers mois et s'authentifier sur la page parrainage.cewe.fr avec la même adresse email que celle de leur espace compte sur cewe.fr.

4. Lot pour l'Opération

L'affectation de ce lot, par tirage au sort, se déroulera le 3 octobre 2022. 5 gagnants seront désignés. A gagner pour chacun d'entre eux : 1 LIVRE PHOTO CEWE d'une valeur de 42€ TTC (format A4 Portrait ou Panorama, 26 pages, papier digital satiné et couverture rigide, frais de traitement et d'envoi inclus). À commander avant le 31 décembre 2022 sur le site cewe.fr, le logiciel de création CEWE téléchargeable gratuitement ou l'application photo CEWE. La récompense obtenue n'est valable qu'une seule fois par foyer et est non cumulable avec d'autres offres commerciales ou avec la remise PassPhoto.

5. Modalités d'information du Gagnant

Les gagnants seront contactés par le service client CEWE par courrier électronique. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

6. Droits du Gagnant de l'Opération

Chaque gagnant aura la faculté de céder le Lot à un tiers.

7. Modalités de remise du Lot

Le code promotionnel personnalisé, qui permet de commander le LIVRE PHOTO CEWE offert, sera remis par courrier électronique dans un délai de 7 jours à compter de la date de fin de l'Opération. En cas de non-réception du courrier électronique, le service client tentera de joindre le gagnant par téléphone si un numéro est renseigné. Notre obligation est remplie dès lors que le courrier électronique est envoyé à chaque gagnant.

8. Modalités de participation à l'Opération

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de son application par les participants. Toute difficulté quant à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine de la Société Organisatrice. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 14 jours à compter de la réception du Lot.

9. Frais de participation

Aucun frais de participation à la charge du participant.

10. Annulation ou modification du présent règlement

La Société Organisatrice se réserve également le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie de l'Opération, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Les modifications des conditions de l'Opération seront publiées sur parrainage.cewe.fr.

11. Disponibilité du règlement de l'Opération

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Le règlement sera consultable sur parrainage.cewe.fr.

12. Exclusions des participants

Ne peuvent participer à l'Opération les employés de la Société Organisatrice. En cas de fraude ou de tentative de fraude dûment constatée, la Société Organisatrice, nonobstant la mise en œuvre de poursuites judiciaires, pourra procéder à l'exclusion d'un ou plusieurs professionnels.

13. Traitement des données personnelles

Tout participant ayant communiqué à la Société Organisatrice, via son inscription à l'Opération, des coordonnées fausses ou erronées, sera exclu de l'Opération sans qu'il soit possible pour lui d'effectuer un quelconque recours.

Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de sélectionner les gagnants par la voie du tirage au sort.

Toutes les informations que les participants communiquent sont destinées uniquement à la Société Organisatrice, responsable du traitement. Toutefois, ces informations pourront être transmises au partenaire de la Société Organisatrice dans le cadre du parrainage pour participer au jeu : la société We Love Customers SAS, établie à l'adresse 22 avenue du Connétable, 35410 CHATEAUGIRON et immatriculée au RCS de RENNES : 820 816 494 intervient sur la partie technique et le traitement des données collectées.

Le traitement des données s'effectue dans les conditions explicitées au sein de www.cewe.fr/confidentialite-des-donnees.html que chaque participant est invité à consulter et accepter au moment de l'inscription à l'opération. Le participant pourra notamment prendre connaissance de tous les droits dont il dispose. Des mentions spécifiques figurent, par ailleurs, sur le formulaire de collecte afin d'assurer au participant une information complète avant tout traitement de ses données. Vous pouvez à tout moment consulter, rectifier, supprimer vos données personnelles en contactant : CEWE SAS, 21 Allées de l'Europe – Equinox, 92110 CLICHY, protectiondesdonnees@cewe.fr.

14. Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

La Société Organisatrice est seule compétente pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement, les participants et la société Organisatrice s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement.